Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_109-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-109
	PETIT CYCLE DE L'EAU	
Assainissement collectif		
Objet : Modification des statuts de La Régie Assainissement collectif – Composition du conseil d'exploitation		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 80 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_109-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-109
	PETIT CYCLE DE L'EAU	
Assainissement collectif		
Objet : Modification des statuts de La Régie Assainissement collectif - Composition du conseil d'exploitation		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Le 30 juin 2025 le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a approuvé la création de la régie autonome d'assainissement collectif dotée de la seule autonomie financière ainsi que ses statuts et son règlement intérieur[1].

La régie couvre les communes suivantes :

Bourseul	Broons	Caulnes
Corseul	Guenroc	Guitté
Landébia	Languédias	Languenan
Mégrit	Plélan-le-Petit	Pléven
Plorec-sur-Arguenon	Pluduno	Plumaudan
Plumaugat	Ruca	Saint-Jouan-de-l'Isle
Saint-Lormel	Saint-Méloir-des-Bois	Saint-Michel-de-Plélan
Saint-Pôtan	Trébédan	Vildé-Guingalan
Yvignac-la-Tour		

Le 4 mai 2026, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie assainissement collectif du secteur Ouest[2].

A la suite du renouvellement des assemblées communautaires, Dinan Agglomération souhaite faire évoluer la composition du conseil d'exploitation afin de permettre l'association d'élus municipaux des communes concernées par le périmètre de la régie, notamment d'élus disposant d'une connaissance des réseaux et équipements publics.

Cette évolution permettra de :

- Renforcer le lien de proximité avec les communes concernées,
- Assurer une meilleure continuité de participation aux travaux du conseil d'exploitation,
- Associer davantage les élus de terrain directement confrontés aux enjeux d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.

Il est ainsi proposé de modifier les statuts de la régie afin de prévoir que les membres du conseil d'exploitation puissent être désignés parmi les conseillers communautaires et les conseillers municipaux des communes membres de Dinan Agglomération.

L'article 7 des statuts serait ainsi modifié comme suit :

« Le conseil d'exploitation de la régie est composé de cinq (5) membres désignés par le Conseil communautaire, sur proposition du Président de Dinan Agglomération. Les membres peuvent être désignés parmi les conseillers communautaires ainsi que parmi les conseillers municipaux des communes membres de Dinan Agglomération. »

---

1 Par délibération n°CA-2025-102 du 30 juin 2025
2 Par délibération n°CA-2026-067 du 4 mai 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_109-DE

L'article 8 des statuts est également modifié afin de supprimer la mention imposant que les membres soient exclusivement issus du conseil communautaire.

Par ailleurs, Monsieur Mickaël Chevalier ayant démissionné en date du

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 et suivants, R.2221-1 et suivants ainsi que l'article L.1412-1,

Vu la délibération n°CA-2025-102 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 approuvant la création de la régie et ses statuts,

Vu la délibération n°CA-2026-067 du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 relative à la désignation des membres du conseil d'exploitation,

Considérant la nécessité d'assurer un fonctionnement régulier et opérationnel du conseil d'exploitation,

Considérant la volonté de renforcer la participation des élus communaux directement impliqués dans le suivi technique et l'exploitation des équipements d'assainissement collectif,

Considérant que les statuts des régies peuvent fixer les catégories de personnes parmi lesquelles sont choisis ceux d'entre eux n'appartenant pas au Conseil Communautaire,

Considérant que les représentations de l'EPCI doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'exploitation,

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la modification des statuts de la régie assainissement collectif selon les dispositions ci-dessus,
- **Approuver** la modification corrélative du règlement intérieur du conseil d'exploitation,
- **Confirmer** le maintien des membres déjà désignés lors de la délibération CA-2026-067,
- **Désigner** Monsieur Jean-Louis Maillard, premier adjoint de la commune de Plumaugat, en remplacement de Monsieur Mickaël Chevalier, pour participer régulièrement aux travaux du conseil d'exploitation,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,

Marina LE MOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION